TSX : **IMG** NYSE : **IAG**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

IAMGOLD LANCE UNE OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT AU COMPTANT DE TOUS SES BILLETS DE PREMIER RANG À 7,000 % VENANT À ÉCHÉANCE EN 2025

Tous les montants sont exprimés en dollars américains, sauf indication contraire.

Toronto (Ontario), le 8 septembre 2020 – IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD » ou la « Société ») annonce le lancement d'une offre publique de rachat au comptant auprès de chacun des porteurs inscrits (individuellement, un « porteur » et collectivement, les « porteurs ») visant tous les billets de premier rang en circulation de la Société à 7,000 % échéant en 2025 (les « billets » et l'« offre »).

L'offre est présentée par la Société conformément aux modalités énoncées dans l'offre publique de rachat (l'« offre de rachat ») en date du 8 septembre 2020 et dans la lettre d'envoi connexe (la « lettre d'envoi » et, avec l'offre publique de rachat, les « documents de l'offre »).

Le tableau suivant présente certaines modalités de paiement de l'offre publique de rachat :

Description des billets	Numéros de CUSIP / ISIN	Capital en circulation	Contrepartie de l'offre de rachat[(1)]	Paiement pour dépôt anticipé[(1)]	Considération totale[(1)(2)]
Billets de premier rang à 7,000 % échéant en 2025	Nº CUSIP : 450913AE8 ; C4535AAB6 ; Nº ISIN : US450913AE80 ; USC4535AAB64	400 000 000 $ US	1 024,25 $ US	30 $ US	1 054,25 $ US

(1) Par tranche de 1 000 $ de capital des billets déposés en réponse à l'offre et acceptés pour rachat.
(2) Comprend le paiement pour dépôt anticipé

L'offre publique de rachat expirera à minuit, heure de la ville de New York, le 5 octobre 2020 (une minute après 23 h 59, heure de la ville de New York, le 5 octobre 2020), sauf prolongation ou résiliation anticipée (cette date et cette heure, qui peuvent être reportées, sont ci-après appelées la « date d'expiration »).

La date limite de dépôt anticipé est fixée à 17 h, heure de la ville de New York, le 21 septembre 2020 (cette date et cette heure, qui peuvent être reportées, sont ci-après appelées la « date de dépôt anticipé »).

Les porteurs des billets doivent déposer validement leurs billets en réponse à l'offre au plus tard à la date de dépôt anticipé afin d'être admissibles à recevoir le paiement pour dépôt anticipé (au sens donné à cette expression ci-dessous) en plus de la contrepartie de l'offre (au sens donné à cette expression ci-dessous). Le dépôt des billets peut être révoqué en tout temps avant 17 h, heure de de la ville de New York, le 21 septembre 2020 (cette date et cette heure, qui peuvent être reportées, sont ci-après appelées la « date limite de révocation »), mais ne peut pas être révoqué par la suite, sauf tel qu'il est exigé par la loi applicable.

La contrepartie totale pour chaque tranche de 1 000 $ de capital des billets est de 1 054,25 $ (la « contrepartie totale »), qui comprend un paiement pour dépôt anticipé de 30 $ par tranche de 1 000 $ du capital des billets (le « paiement pour dépôt anticipé ») et un paiement de 1 024,25 $ par tranche de 1 000 $ du capital des billets (la « contrepartie de l'offre publique de rachat »).

Le paiement pour dépôt anticipé est payable uniquement aux porteurs de billets qui déposent validement leurs billets en réponse à l'offre au plus tard à la date de dépôt anticipée. Les porteurs de billets déposant validement leurs billets en réponse à l'offre dont le dépôt n'aura pas fait l'objet d'une révocation au plus tard à la date de dépôt anticipé seront admissibles à recevoir la contrepartie totale (y compris le paiement pour dépôt anticipé) à la date de règlement anticipée (au sens donné à cette expression ci-dessous) à l'égard des billets acceptés pour rachat. Les porteurs de billets déposant validement leurs billets en réponse à l'offre après la date de dépôt anticipé et au plus tard à la date d'expiration auront le droit de recevoir la contrepartie de l'offre publique de rachat, notamment un montant égal à la considération totale, déduction faite du paiement pour dépôt anticipé, à la date de règlement définitif (au sens donné à cette

expression ci-dessous) à l'égard des billets acceptés pour rachat. En outre, les porteurs dont les billets sont rachetés dans le cadre de l'offre recevront les intérêts courus et impayés à l'égard de leurs billets rachetés depuis la dernière date de paiement des intérêts jusqu'à la date de règlement (au sens donné à cette expression ci-dessous) applicable, exclusivement.

Le paiement des billets déposés validement jusqu'à la date de dépôt anticipé et dont le dépôt n'aura pas fait l'objet d'une révocation valide à la date limite de révocation et qui sont acceptés pour rachat en réponse à l'offre sera effectué après la date de dépôt anticipée, mais avant la date d'expiration (la « date de règlement anticipé »), soit aux alentours du 23 septembre 2020. Le paiement des billets déposés validement après la date de dépôt anticipée, mais avant la date d'expiration et acceptés pour rachat en réponse à l'offre sera effectué promptement après la date d'expiration (la « date de règlement définitif », et la date de règlement définitif avec la date de règlement anticipé constituent chacune une « date de règlement »), soit aux alentours du 7 octobre 2020.

L'obligation de la Société d'accepter pour rachat et de régler les billets déposés validement en réponse à l'offre est assujettie et conditionnelle au respect d'un certain nombre de conditions, ou à la renonciation à celles-ci, y compris, mais sans s'y limiter, la réalisation d'un placement privé de titres de créances (le « placement »), selon des modalités que la Société juge satisfaisantes, dont le produit, combiné aux liquidités disponibles de la Société, sont suffisants pour racheter tous les billets déposés validement (dont le dépôt n'aura pas fait l'objet d'une révocation valide) et acceptés pour rachat en réponse à l'offre, pour régler les intérêts courus et tous les frais relatifs à l'offre et pour effectuer le rachat (au sens donné à cette expression ci-dessous), tel qu'il est énoncé dans les documents de l'offre, à l'entière discrétion de la Société. L'offre n'est pas conditionnelle à une participation minimale par les porteurs.

Conjointement au lancement de l'offre, conformément à l'acte régissant les billets, la Société a publié un avis de rachat conditionnel (le « rachat ») en vertu duquel elle rachètera tous les billets non rachetés en réponse à l'offre à un prix correspondant à 105,250 % du capital des billets, majoré des intérêts courus et impayés à la date rachat du 8 octobre 2020, sous réserve de la réalisation du placement.

Les billets peuvent être déposés en réponse à l'offre et seront acceptés pour achat en échange du paiement en coupures de 2 000 $ et en multiples intégraux de 1 000 $ ou plus uniquement.

Les courtiers-gérants sont :

Deutsche Bank Securities Inc.
60 Wall Street, 2nd Floor
New York, New York 10005
À l'attention de : Liability Management Group
(855) 287-1922
(sans frais aux États-Unis)
(212) 250-7527 (à frais virés)

Citigroup Global Markets Inc.
388 Greenwich Street, 7th Floor
New York, NY 10013
À l'attention de : Liability Management Group
New York : (212) 723-6106
Sans frais aux États-Unis : (800) 558-3745

L'agent d'information et d'appel d'offre est D.F. King & Co. Pour joindre l'agent d'information et d'appel d'offre, les banques et les courtiers peuvent appeler au +1 212 269-5550, et les autres peuvent appeler au numéro sans frais aux États-Unis : +1 866 207-3626. Pour plus d'informations, veuillez contacter :

D.F. King & Co., Inc

Par courrier, en main propre ou par messager :

48 Wall Street
New York, New York 10005

Par télécopieur :

(pour les institutions admissibles seulement)
+1 212-709-3328

Courriel : iag@dfking.com

Les porteurs de billets sont priés de lire attentivement les documents de l'offre. Toute question ou demande d'aide concernant les documents de l'offre peut être adressée par téléphone aux courtiers-gérants aux numéros indiqués ci-dessus ou au courtier, à l'agent, à la banque commerciale, à la société de fiducie ou tout autre intermédiaire ou prête-nom du porteur. Veuillez adresser les demandes de copies supplémentaires des Documents de l'offre à l'agent d'information et d'appel d'offre aux adresses et aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus. Les documents concernant l'offre, y compris l'offre publique de rachat et la lettre d'envoi, sont aussi disponibles sur le site http://www.dfking.com/iag

La présente annonce ne constitue ni une offre d'achat, ni la sollicitation d'une offre de vente des billets ou de quelque titre que ce soit et ne constitue pas un avis de rachat à l'égard des billets.

La présente offre est effectuée en vertu des documents de l'offre. L'offre publique de rachat n'est pas présentée dans des territoires où le fait de présenter ou d'accepter une telle offre ne serait pas conforme aux lois sur les valeurs mobilières, aux lois sur la protection de l'épargne ou aux autres lois de ces territoires, et la Société n'acceptera pas le dépôt de billets dans ces territoires. La Société, Computershare Trust, N.A., Computershare Trust Company of Canada, les courtiers-gérants et l'agent d'appel d'offre et d'information ne font aucune recommandation aux porteurs quant à leur décision de déposer ou non leurs billets, en tout ou en partie, en réponse à l'offre. Les porteurs doivent prendre leur propre décision de déposer ou non leurs billets, et le cas échéant, du nombre de billets à déposer en réponse à l'offre.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué de presse contient des énoncés prospectifs. Tous les énoncés, autres que les énoncés de faits historiques, abordant des activités, des événements ou des faits nouveaux que la Société croit, prévoit ou anticipe qu'ils se produiront ou pourraient se produire à l'avenir sont des énoncés prospectifs, y compris les énoncés concernant les modalités ou le calendrier de réalisation de l'offre, notamment l'acceptation du rachat de tout Billet déposé validement en réponse à l'offre, la date de dépôt anticipé, la date d'expiration et la date de règlement connexe, la possibilité de reporter la date limite de révocation, le respect d'un certain nombre de conditions de l'offre, ou la renonciation à celles-ci. Ces énoncés sont de nature prospective parce qu'ils sont fondés sur les renseignements connus et les attentes actuelles de la Société. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables par l'utilisation des termes « pouvoir », « devoir », « continuer », « s'attendre à », « anticiper », « perspective », « prévision », « estimer », « croire », « avoir l'intention de », « prévoir » ou « projeter », y compris dans une tournure négative des variantes de ces termes ou une terminologie comparable. Les énoncés prospectifs sont sujets à certains risques et incertitudes, dont bon nombre échappent à la volonté et à la capacité de prédiction de la Société. Les facteurs qui pourraient faire différer de façon considérable les résultats réels des attentes comprennent, sans s'y limiter, les risques inhérents à la réalisation de l'offre, ainsi que les risques énoncés dans la section des facteurs de risque du formulaire 40-F (*Form 40-F*), dans la plus récente notice annuelle et dans le rapport de gestion d'IAMGOLD pour les trois et les six mois terminés le 30 juin 2020, qui sont tous déposés auprès de la « United States Securities and Exchange Commission » et des autorités provinciales canadiennes de réglementation en valeurs mobilières. Par conséquent, la Société met en garde le lecteur de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. IAMGOLD décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de modifier publiquement ces énoncés prospectifs par suite de nouvelles informations, de nouvelles estimations ou options, d'événements ou de résultats futurs ou autrement, sauf si les lois l'exigent.

Au sujet d'IAMGOLD

IAMGOLD est une société minière de rang intermédiaire qui possède trois mines sur trois continents, notamment la mine Essakane au Burkina Faso, la mine Rosebel au Suriname, et la mine Westwood au Canada. À son solide éventail d'actifs stratégiques s'ajoutent le projet de mise en valeur Côté Gold au Canada, le projet de mise en valeur Boto au Sénégal, ainsi que des projets d'exploration primaire et à proximité des mines situés dans divers pays d'Afrique de l'Ouest, de l'Amérique du Sud et de l'Amérique du Nord. Le 21 juillet 2020, la Société, de concert avec son partenaire en coentreprise, Sumitomo Metal Mining Co. Ltd, a annoncé la décision de procéder à la construction du projet Côté Gold.

IAMGOLD est déterminée à entretenir sa culture d'exploitation minière responsable observant des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. Elle emploie environ 5 000 personnes. L'engagement d'IAMGOLD à l'égard de Zéro Incident se retrouve dans tous les aspects de ses activités. IAMGOLD fait partie des entreprises figurant sur l'indice JSI.

Les titres d'IAMGOLD sont inscrits à la cote de la Bourse de Toronto (symbole « IMG ») et de la Bourse de New York (symbole « IAG »).

Pour de plus amples renseignements :

Indi Gopinathan, vice-présidente, Relations avec les investisseurs et Communications, IAMGOLD Corporation
Tél. : 416 360-4743 Cellulaire : 416 388-6883

Philip Rabenok, analyste principal, Relations avec les investisseurs, IAMGOLD Corporation
Tél. : 416 933-5783 Cellulaire : 647 967-9942

Sans frais : 1 888-464-9999 info@iamgold.com

Veuillez noter :

Vous pouvez obtenir une copie de ce communiqué de presse par télécopieur, par courriel, sur le site web d'IAMGOLD à www.iamgold.com et sur le site web de Newsfile à www.newsfilecorp.com. Vous pouvez obtenir tous les documents importants d'IAMGOLD sur le site www.sedar.com ou www.sec.gov.

The English version of this press release is available at www.iamgold.com.